



Trophée de l'Aude (manche n°1)

100 milles de l'Aude

Course habitables en équipage - Coupe de la ville de Gruissan

GRUISSAN

Samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin 2017

AVIS DE COURSE

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régates est organisée par le **Gruissan Yacht club** en association avec le Yacht Club de Port Leucate, le Centre Nautique de Narbonne Plage, le Comité de Voile de l'Aude et placée sous l'égide de la FFV.

1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Le RIPAM sera d'application.

2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2 R3 et R4 du Handicap OSIRIS Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

Les licences devront être qualifiées « compétition » ou pour les autres être accompagnées d'un certificat médical en cours de non contre-indication « à la pratique de la voile en compétition ».

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive. Elles pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régates accompagnée d'un certificat médical « compétition ». Le formulaire est disponible sur le site du : www.gruissan-yacht-club.fr

4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau

L'inscription se fait avant le mardi 30 mai 2017

- sur le site gruissan-yacht-club.fr/regates/inscription/ et envoi des droits par courrier
- par courrier sur fiche Freg accompagnée des droits

La confirmation du départ pour les bateaux extérieurs au Gruissan Yacht Club pourra se faire par présentation sur l'eau (et appel par VHF) au bateau comité 15 minutes au moins avant le départ.

5) PROGRAMME

Samedi 3 Juin

9h. à 9h30 Inscription définitive des bateaux au GYC

11h30 Mise à disposition sur l'eau
Briefing des équipages (par VHF sur zone)

12h00 Courses à suivre

Lundi 5 juin

12h30 Proclamation des résultats à Gruissan

6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront téléchargeables sur le site du gruissan-yacht-club.fr/regates/avis-de-courses et affichées sur la vitrine du GYC la semaine précédant la régates.

Il ne sera pas distribué d'édition papier

7) PARCOURS

Parcours côtiers au départ devant Port la Nouvelle et arrivée à Gruissan

8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9) CLASSEMENT

La fermeture de la ligne ne pourra excéder le 5 juin à 10h Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020)

Temps/Distance et CVL si vent moyen <18 nœuds

Temps/Temps et CVL si vent moyen > 18 nœuds

10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs pourront être reçus (sur réservation auprès de la Capitainerie (0468742160) après inscription) en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régates

11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates

12) COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF sera le 8.

Un bateau ne doit recevoir ni émettre de communication (VHF ou téléphone) qui ne soit recevable par tous les bateaux

13) PRIX

A la discrétion des organisateurs et remis aux résultats

14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

GRUISSAN YACHT CLUB

Quai de la tramontane, 11430 Gruissan

Tel :0468492939 ou gruissan.yacht.club@wanadoo.fr

Ou YCPL: president@ycpl.fr CNNP: XXXXXX